

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mars 2024

---

RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL DES PARLEMENTAIRES - (N° 2076)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N° 168

présenté par  
M. Fournier

à l'amendement n° 7 de M. Rodwell

-----

### APRÈS L'ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« et de sénateur ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous amendement se justifiant par son dispositif